



COPIE PIECE D'IDENTITE

Chaque année, nous rencontrons des difficultés pour les voyages ou les examens concernant les noms de certains élèves. Il faut, bien sûr, que le patronyme d'enregistrement corresponde à celui figurant sur la pièce d'identité présentée.

Pour nous en assurer mais aussi pour en vérifier la validité indispensable pour les voyages à l'étranger et les examens, nous vous demandons de nous fournir une copie recto verso de la carte nationale d'identité (CNI) ou du passeport.

Votre enfant la donnera à son professeur principal le jour de la rentrée.

Dominique le Bourgeois
Responsable des 5^{èmes}

Emmanuelle Vidal
Responsable des 3^{èmes}

Philippe Person
Chef d'établissement